N° 1172 VENDREDI 25 AOUT 1865 10me année.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 24 Août 1865

BULLETIN.

D'après les renseignements transmis sur la convention de Salzbourg, cet acte serait basé sur l'exercice divisé du *Condominium*, de telle façon que l'Autriche sera maîtresse dans le Sleswig, et la Prusse dans le Holstein et le commissaire civil de chaque puissance gouvernera à lui seul le pays échu à chacune d'elles. Il est évident, par suite, que la Prusse, qui pourra faire ce qu'elle voudra dans le Holstein, ne souffrira plus la présence du prince d'Augustembourg à Kiel, et qu'ainsi elle a triomphé sur la question du gouvernement complémentaire du prince.

N'importe ; voilà le *statu quo* austro-prussien maintenu dans les Duchés, en attendant mieux, ou pire.

D'après une correspondance de Madrid, il serait question d'établir en Espagne le suffrage universel, mais sur des bases autres que celles adoptées en France. Outre que les électeurs devraient avoir une résidence de six mois dans la commune, ils nommeraient non plus directement les députés, mais des délégués en nombre égal aux conseillers municipaux lesquels seraient chargés, durant une période de trois ou cinq ans, de prononcer dans les scrutins politiques et autres.

Le *Journal de Rome* déclare sans fondement la nouvelle donnée par quelques journaux, que le gouvernement pontifical ait ouvert un recrutement militaire extraordinaire et la supposition qu'il songe à s'écarter des principes et des règles qui ont jusqu'ici dirigé sa conduite. Le *Journal de Rome* ajoute que, par le recrutement actuel, le gouvernement pontifical veut seulement remplir les vides faits dans l'armée par les congés ou la mort, comme le pratiquent, en pareil cas, tous les gouvernements.

L'Italie dément le bruit d'un arrangement financier avec le Saint-Siège pour le réglement de la dette pontificale.

On mande de New-York que l'apparition des chenilles sur les plantations de la Louisiane fait craindre la destruction de la récolte de coton.

Il est question du prochain embarquement à Saint-Nazaire de nouveaux détachements de troupes de diverses armes, destinées à combler les lacunes produites par les congés ou les décès dans notre armée expéditionnaire du Mexique.

J. REBOUX.

On lit dans le *Bund*, de Berne :

« Il se confirme que ni le ministre de Suisse à Paris, ni le ministre de France à Berne, n'avaient pas la moindre connaissance de l'intention de l'Empereur Napoléon de visiter Arenenberg. C'est à cause de cet incognito absolu que le conseil fédéral n'a pas cru convenable de faire, vis-à-vis de l'Empereur, des démarches quelconques. Les personnes envoyées par le gouvernement de Thurgovie à l'Empereur n'avaient également aucun caractère politique. Du reste, les deux envoyés reçurent de l'Empereur l'accueil le plus cordial et il a reçu de même ou invité un certain nombre de ses anciens amis. Il avait l'intention d'aller passer lundi, avec l'Impératrice, quelques heures à Lucerne. Dimanche, il a fait sur le bâteau *Arenenberg* une promenade sur le lac de Constance jusqu'à Schaffhouse où le gouvernement le fit saluer par une députation.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 12 août soir par l'*Hibernian*.

La chenille a fait son apparition dans plusieurs plantations de la Louisiane, ce qui inspire de vives craintes pour la récolte du coton dans cet Etat.

Berlin 22 août.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* confirme les renseignements donnés sur la convention de Gastein. En vertu de cet acte, la Prusse prend l'administration du Sleswig, y compris le port de Kiel, et l'Autriche celle du Holstein. Le duché de Lauenbourg devient définitivement une possession de la Prusse, moyennant une compensation pécuniaire donnée à l'Autriche.

Vienne 22 août.

La *correspondance générale* fait connaître les points principaux de la convention de Gastein. Ces points sont conformes aux renseignements déjà donnés par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. — La *Correspondance* ajoute, comme nouveau détail, que la Prusse et l'Autriche sont convenues de présenter à la Diète une proposition pour l'établissement d'une flotte allemande avec Kiel pour port fédéral. Rendsbourg sera déclarée forteresse fédérale. — L'organe semi-officiel dit ensuite : Par cette convention les inconvéniens du *condominium*, tel qu'il existait jusqu'ici, seront écartés, sans qu'à l'égard de la solution définitive de la question des duchés l'Autriche ait fait des concessions sur les principes qu'elle a maintenus depuis la conclusion de la paix.

Copenhague, 22 août.

Le Grand-Duc Constantin et son fils sont arrivés dans l'après-midi. Le prince royal est allé le recevoir dans les bâtiments de la douane. Leurs Altesses sont reparties aussitôt après pour le château de Bernstorff. On croit que le Grand-Duc restera ici huit jours.

Marseille, 23 août.

Les lettres de Constantinople du 16, annoncent qu'à l'occasion de la tête de l'Empereur des Français, le Sultan a envoyé ses compliments à M. de Bounières, chargé de l'*intérieur* de l'ambassade de France. L'état sanitaire s'est notablement amélioré. On évalue à 120,000 le nombre des habitants de la capitale qui ont émigré dans les environs.

Lisbonne, 22 août, 8 h. du soir.

Le prince Amédée vient de partir pour l'Italie à bord du vapeur l'*Esploratore*.

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

DE LA VILLE DE ROUBAIX

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite. — Voir notre dernier numéro).

TITRE XI

SOCIETES DE SECOURS MUTUELS.

Le nombre des sociétés de secours mutuels était en 1864 de 31.

Une seule de ces sociétés est organisée nouvellement, sur les bases du décret du 29 mars 1852 et autorisée par le gouvernement. Elle porte le titre de la Sainte-Famille. — Président, M. Ferdinand Ployette, nommé par l'Empereur. Nombre des sociétaires 240, dont 90 participent aux secours mutuels.

Les autres sociétés, simplement permises comme sociétés particulières, sont :

	Nombre de Societaires
Saint-Antoine de Padoue	42
Saint-Arnould	57
Saint-Barnabé	79
Saint-Bernard	62
Saint-Bernard	47
Saint-Charles	137
Saint-Désiré	60
Saint-Dominique	45
Saint-Etienne	56
Sainte-Eugénie	39
Saint-Henri	67
Saint-Honoré	58
Saint-Hubert	86
Saint-Jean	118
Saint-Laurent	74
Saint-Louis	47
Saint-Mamert	59
Saint-Maurice	68
Saint Médard	44
Saint-Michel	42
Saint-Napoléon	58
Saint-Nicolas	61
Saint-Norbert	80
Notre-Dame	84
Saint-Philippe	78
Saint-Roch	17
Saint-Sacrement	54
Saint-Sorent	56
Saint-Vincent de Paul	40
Saint-Vital	50
Total	1,865

Société des anciens militaires. — Cette société fondée en 1843, se compose d'anciens soldats dont la plupart ont servi sous le premier empire, mais parmi lesquels on peut admettre tout militaire qui a fait un congé, n'importe sous quel règne.

Nombre des sociétaires, 52.

Société des médaillés de Sainte-Hélène. — Créée en 1857. Les anciens militaires, décorés de la médaille de Sainte-Hélène, peuvent seuls être admis à faire partie de cette société qui a pour objet de venir au secours de ses membres nécessiteux, au moyen d'une cotisation que s'imposent ceux qui peuvent le faire et d'une subvention accordée par la ville.

Indépendamment de ces réunions formées dans un but de prévoyance, il y a un grand nombre de sociétés d'agrément, munies d'une autorisation préfectorale, et qui s'assemblent les dimanches et jours de fête, dans des estaminets ou cabarets pour se livrer à différents jeux ou exercices.

Elles sont au nombre de 132, savoir :

Sociétés	
d'archers	20
d'arbalétriers	6
de joueurs à la boule	79
de joueurs aux quilles	5
de tir au fusil	1
d'escrimeurs	1
d'anciens militaires	1
de *Canaristes* ou amateurs de serins	9
d'amateurs de pigeons	5
de tir à la soufflette	2
de jeu de piquet	2
de chant	1
	132

Chaque année, depuis 1857, à la fête de l'Empereur, la ville distribue à toutes ces sociétés des prix qu'elles choisissent elles-mêmes, pour une valeur de 25 francs chacune. Elles mettent ensuite ces prix au concours dans leur local ordinaire, d'où il résulte une animation générale dans tous les quartiers de la ville.

TITRE XII

CULTES

SECTION Ire. — CULTE CATHOLIQUE.

La ville de Roubaix est divisée en trois paroisses :

1° Celle de Saint-Martin, dont l'origine remonte jusqu'à l'époque où le christianisme s'est établi dans notre localité. Elle compte environ 26,000 âmes de population. Ses limites sont, en partant du

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 25 AOUT 1865

— N° 28 —

LE ROMAN D'UN HÉRITIER

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE X.

LES FIANCÉS.

(*Suite.*)

Les paysans se tournèrent aussitôt du côté de Robert puis se regardèrent entre eux, et ensuite se retirèrent à l'écart avec le tanneur, et se mirent à causer à voix basse, d'un air malicieux et caustique.

» Bien ! bien ! murmura le tanneur en riant. Nous allons voir. »

Puis, s'avançant au milieu de la chambre, dans une attitude de conquérant :

« Cent cinquante francs, dit-il.

— Deux cents, repartit Robert.

— Deux cent cinquante ! ajouta le tanneur, non plus, cependant, avec la même assurance.

— Quatre cents ! »

A ces mots le tanneur courba la tête et parut indécis.

« Va donc ! va donc, lui chuchottèrent à l'oreille ses compagnons.

— Quatre cent trente ! dit-il tout ému.

— Cinq cents ! répliqua Robert avec le plus grand calme.

— Cinq cent vingt ! ajouta le tanneur en faisant un effort suprême.

— Six cents ! »

Le tanneur s'enfuit au bout de la salle. Un des paysans le harangua et le décida à faire une dernière offre.

« Six cent cinq ! dit-il en tremblant.

— Sept cents ! articula tranquillement Robert.

— Va donc ! va donc, répétaient encore les paysans, en se pressant autour de leur antagoniste. Un peu de courage !

— Allez vous-mêmes à tous les diables, s'écria le tanneur furieux. Vous m'exposez, avec toutes vos sottises, à dépenser le plus clair de mon revenu d'un an pour un méchant bahut qui ne vaut pas une simple armoire de noyer. »

Et il sortit, en repoussant rudement du coude ceux qui essayaient encore de le retenir.

— Sept cents francs ! cria l'huissier. Sept cents francs ! Personne ne dit mot ! Adjugé pour sept cents francs, l'armoire à M. Robert Mazerolle. »

Le jeune marin était pressé de prendre possession de ce meuble, auquel il attachait un souvenir de cœur, et qu'il était résolu d'acquérir à tout prix. Les mêmes paysans, qui avaient si vivement contrarié son enchère, se hâtèrent de lui offrir leur charrette et leurs bras pour transporter cette lourde pièce à Saulnes, sachant bien qu'ils seraient largement récompensés de leur travail.

Séance tenante, l'armoire fut placée sur une voiture attelée de deux bœufs, conduite avec précaution sur le chemin raboteux, et enfin, placée dans la chambre à coucher de Robert. Marie, qui entendait résonner dans le corridor les pas et les voix des paysans, sortit de son appartement pour connaître la cause de ce bruit inusité.

« Ah ! le beau meuble, dit-elle en regardant l'armoire.

— Oui, répondit son frère, il y a longtemps que j'avais envie de l'avoir.

— C'est celui dont tu m'as plusieurs fois parlé ?

— Précisément.

— Tu as donc pu l'acheter ? Cela me fait grand plaisir. Je viendrai le revoir avec toi. A présent, il faut que j'achève de m'habiller. Nous allons bientôt déjeuner.

— Je te rejoindrai dans la salle à manger. »

Resté seul, Robert se mit à contempler, avec une joie d'enfant, ce chef-d'œuvre d'ébénisterie d'un autre âge, sa corniche, ses colonnettes, ses ciselures, tout, jusqu'à ses vieux ferrements. Il en ouvrit les portes, il en examina, l'un après l'autre, les divers compartiments. Au fond d'un de ces compartiments, il aperçut une pointe de fer saillante, qui lui parut sortir de son trou. Il prit un marteau pour la remettre à sa place, et au coup qu'il frappa, vit tout à coup surgir un tiroir dont il avait, sans s'en douter, fait mouvoir le ressort. Dans ce tiroir était un large paquet de papier, scellé en trois endroits, avec le cachet de son père, et sur l'enveloppe, il lut ces mots, écrits aussi de la main de son père :

« Ceci ne doit être vu qu'après ma mort, par M. le curé Espenoy ou par mon fils. »

Il sentit alors une indicible impression, pareille à celle du frisson qui précède la fièvre. Ses mains tremblaient en tenant ce mystérieux papier. Machinalement, il le tournait et le retournait, et il remarqua que les cachets étaient intacts. Personne n'y avait touché. Mais il se rappela que le curé qui, seul avec lui, avait le droit de les briser, était mort subitement, deux ou trois jours après que son père expirait, aussi subitement, à Paris. Le bon prêtre n'avait pu, par conséquent, être informé de la fin de son ami, et prendre connaissance du dépôt qui lui était confié.

Tandis qu'il faisait cette réflexion, dans un état d'agitation et d'angoisse indéfinissables, il entendit Victor qui s'avançait vers la maison, et chantait :

Allons, amis, la nappe est mise;
Voici l'instant de la gaieté
S'attrister est une sottise
On a tout avec la santé.

— Ah ! Dieu ! s'écria-t-il, cet éternel chanteur ! Et en ce moment !... »

Il s'élança dans le corridor et appela d'une voix impérieuse :

« Marie !. . »

Marie accourut.

— Ma chère enfant, lui dit-il en essayant de prendre un ton calme, je ne puis descendre pour déjeuner. Veux-tu bien présenter mes excuses à Victor, lui annoncer qu'une lettre que je viens de recevoir.... qu'une affaire importante.... ou un malaise subit.... enfin ce que tu voudras.... m'oblige pour le moment à rester....

— Mais qu'as-tu donc ? s'écria la jeune fille avec une douloureuse expression ; tu me sembles si agité ! Qu'est-il arrivé, qu'as-tu appris qui te tourmente ? Peux-tu avoir un chagrin, une inquiétude à toi tout seul, sans moi ? N'as-tu pas confiance en moi ? Ne suis-je pas ta petite Meyote, ta sœur qui t'aime si bien ?

— Oui, la meilleure des sœurs....

— T'aurais-je fait, sans le vouloir, quelque peine ? Je suis parfois un peu distraite, un peu étourdie peut-être.... Il faut